DEPARTEMENT
Des BOUCHES-DU-RHONE
Arrondissement d'AIX-EN-PROVENCE
MAIRIE
DE
13860 PEYROLLES-EN-PROVENCE

Adresse Internet :
Http : // www.peyrolles-en-provence.fr
Courriel : Contact@mairie-peyrollesenprovence.fr

REPUBLIQUE FRANCAISE

Peyrolles-en-Provence, le 10 avril 2020

Le Maire de la Commune de Peyrolles-en-Provence

Monsieur Dominique BECK
Inspecteur d'Académie – Directeur Académique
des Services de l'Education Nationale
28, Boulevard Charles Nedelec
13231 MARSEILLE CEDEX 1

Référence à rappeler :
Vos Réf :
Nos Réf : OF/JD/DGS/AB/SJ-2020-04
Objet : fermeture de la 8ème classe – Ecole Maternelle – Année 2020/2021

Monsieur le Directeur Académique,

J'accuse réception de votre mail en date du jeudi 9 avril par lequel vous me faites savoir à travers un courrier en pièce annexé et, de façon laconique résumé en trois lignes, votre décision de fermeture de la huitième classe de l'école maternelle.

Cette décision fait fi de l'ensemble de l'argumentaire amené par notre commune et porté par Madame l'Inspectrice de l'Education de Nationale concernant la livraison de 220 logements qui impactera obligatoirement les effectifs de la rentrée scolaire 2020/2021 à venir.

C'est une nouvelle fois, après la fermeture du Trésor Public en fin 2018 et cela malgré les besoins réels, une nouvelle preuve du mépris que les institutions d'État ont pour les élus de la République que nous sommes et pour nos populations.

Au moment où depuis plus de trois semaines, plus aucun élève ne va à l'école, au moment où les modalités d'apprentissage depuis le confinement mettent en lumière les inégalités criantes entre les capacités et les possibilités pour les familles d'accompagner leurs enfants, au moment où la rentrée prochaine ne ressemblera certainement à aucune autre et pour laquelle le rattrapage généré par l'absence de cours scolaires normalement délivrés sera essentiel, il semble incompréhensible pour moi que ce type de décision puisse être prise.

220 logements livrés avant la prochaine rentrée dont 44 durant le courant de ce mois de mars : autant de familles qui risquent de ne pas trouver place dans nos écoles suite à votre décision de fermeture.

Cette décision, je la condamne et je vous demande instamment de revenir dessus car, comme vous le savez, le seuil plancher pour acter une décision de fermeture est sans commune mesure avec le seuil plafond pour une ouverture.

Cela signifie Monsieur le Directeur Académique que vous allez sacrifier les enfants de Peyrolles en Provence qui vont se voir agglutiner jusqu'à 31 élèves par classe de maternelle avant d'obtenir une décision de réouverture.

Je renouvelle ma demande afin que cette décision soit revue.

Il est inadmissible au moment où l'État nous impose la réalisation de logements sociaux que les structures d'accueil notamment scolaires relèvant de vos compétences régressent ; aggravant encore un peu plus chaque jour les inégalités dans nos territoires.

Je vous demande donc instamment à ce qu'aucune fermeture de classe ne soit effective pour la prochaine rentrée scolaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur Académique, mes respectueuses salutations.

LE MAIRE,
VICE-PRESIDENT DU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

Mairie de Peyrolles en Provence
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
13860

Olivier FRÉGEAC

Copie adressée à : Monsieur le Préfet ; Madame l'Inspectrice de l'Education Nationale, Madame Laurence QUÉNET ; Madame la Directrice de l'Ecole Maternelle ; Madame Julie JANKOWIAK.